

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 29 Mars 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 7.9, 8.1, 8.2, 8.3, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 9.1, 9.2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS
Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS
Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (jusqu'au 3.3), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à partir du 1.1.1), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au 6.4), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 0.2), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.1 puis repartie lors de l'examen du rapport 1.1.1), Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 7.1), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF
Bonney : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : Mme Andrée ANTOINE suppléante de M. Christian MAGNIN-FEYSOT
Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Michel GABRIEL suppléant de M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON (jusqu'au 0.2) Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Philippe LEGRAND suppléant de M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO suppléante de M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET (à partir du 0.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirole : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 0.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 0.2) Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (jusqu'au 0.2), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE (jusqu'au 1.1.2)
Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET (à partir du 1.1.1)
Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : Mme Géraldine LAMBLA suppléante de M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Pascal PETETIN suppléant de M. Jean-Claude ZEISSER
Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Guerric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Danielle POISSENOT, M. Clément DELBENDE, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET Cussey-sur-l'Ognon : (Vacance de siège) Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSERRIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, E. ALAUZET (jusqu'au 0.2), AS. ANDRIANTAVY (à partir du 3.4), S. BARATI-AYMONIER, T. BIZE, N. BODIN, P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 0.2), C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 0.2), YM. DAHOUI (à partir du 1.1.1), ML. DALPHIN, C. DELBENDE, L. FAGAUT, A. GHEZALI, T. MORTON (jusqu'au 0.2), D. POISSENOT (jusqu'au 6.4), K. ROCHDI (à partir du 7.2), M. SEBBAH, C. THIEBAUT (jusqu'au 7.1), G. VAN HELLE, B. VOUGNON (à partir du 1.1.1), S. RUTKOWSKI, P. CORNE, P. BELUCHE (à partir du 1.1.1), JM. BOUSSET, A. JACQUEMET (à partir du 1.1.1), Y. DELARUE (à partir du 1.1.3)

Mandataires : P. MOUGIN, P. CURIE (jusqu'au 0.2), C. CAULET (à partir du 3.4), Y. POUJET, C. LIME, S. WANLIN, C. WERTHE, M. LOYAT (à partir du 0.2), P. GONON (jusqu'au 0.2), M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), S. PESEUX, E. MAILLOT, J. GROSERRIN, M. ZEHAF, C. MICHEL (jusqu'au 0.2), M. LEMERCIER (jusqu'au 6.4), D. SCHAUSS (à partir du 7.2), M. OMOURI, K. ROCHDI (jusqu'au 7.1), R. STHAL, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), J. CANAL, J. LOUISON, T. JAVAUX (à partir du 1.1.1), F. BAILLY, P. ROUTHIER (à partir du 1.1.1), M. DONEY (à partir du 1.1.3)

Délibération n°2018/004082

Rapport n°4.7 - Candidature du Grand Besançon à l'appel à manifestation d'intérêt « Emergence »

Candidature du Grand Besançon à l'appel à manifestation d'intérêt « Emergence »

Rapporteur : Françoise PRESSE, Vice-Présidente
Commission : Développement durable

| Inscription budgétaire | |
|--|-----------------------------------|
| BP 2018 et PPIF 2018-2022 « Agriculture Saugue » | Montant de l'opération : 15 000 € |
| Sous réserve de vote du BP 2018 et PPIF 2018-2022 | |

Résumé :

Le Générateur Bourgogne-Franche-Comté, représenté par Franche-Comté Active, propose le dispositif « Emergence » pour accompagner les territoires et favoriser la création d'emplois. Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, il est proposé de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt pour faire émerger un projet de structuration d'une offre de légumes locaux épluchés et coupés pour la restauration collective. L'accompagnement « Emergence » nécessite un financement de 15 000 €.

I. Le dispositif « Emergence »

En 2016, 4 acteurs ont décidé de se réunir au sein du Générateur Bourgogne-Franche-Comté (BFC) afin de croiser leurs regards et mutualiser leurs expériences. Ils accompagnent les collectivités pour l'émergence de projets créateurs d'emplois sur les territoires :

- Emergence, portée par Franche-Comté Active (www.franchecomteactive.org), membre du réseau national France-Active,
- GRAIS1, groupement d'accompagnement à l'innovation sociale (www.grais.org),
- Clus'Ter Jura (www.cluster-jura.coop),
- Go'Up (www.go-up.coop).

Ils lancent en 2018 un nouvel appel à manifestation d'intérêt « Emergence » auprès des collectivités de plus de 10 000 habitants qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement du Générateur BFC.

Le dispositif Emergence a pour objectifs :

- d'identifier des potentiels de développement,
- de générer de l'activité économique et de l'emploi,
- de mobiliser, mettre en réseau les acteurs du territoire dans l'intérêt des projets,
- de faciliter le développement endogène et ascendant des territoires.

La démarche d'accompagnement est structurée en 3 phases de durée et d'importance variable selon les projets :

- mobilisation des acteurs et qualification des besoins (groupes de travail...),
- expertise (étude de pré-faisabilité),
- construction de l'offre d'activité (identification du / des porteurs et leur accompagnement).

Le Générateur BFC est co-animateur de la démarche avec les représentants du territoire qui l'ont sollicité. Suivant les phases, il apporte méthodologie, regard externe, expertise ou rôle d'assemblage.

Emergence a, par exemple, accompagné la création d'un garage solidaire à Montbéliard, une plateforme de distribution de produits locaux autour de Gray / Gy, une conciergerie à Dijon...
Le Générateur BFC demande au territoire un financement par phase, en fonction de l'avancement du projet : 10 000 € pour chacune des deux premières, 5 000 € pour la dernière.

II. Le besoin identifié sur le territoire du Grand Besançon : produire et éplucher des légumes pour la restauration collective

Environ 30 000 repas sont servis en restauration collective chaque jour de semaine sur le territoire de l'agglomération. Les trois principaux acteurs sont la Ville de Besançon, le CHU et le CROUS qui préparent chacun de l'ordre de 5 000 repas par jour (sur 4, 5 ou 7 jours par semaine). Par ailleurs, des acteurs privés (Château d'Uzel, Nicolas restauration...) préparent également des repas pour les vendre, par exemple, pour la restauration scolaire communale. Une partie des structures épluchent elles-mêmes leurs légumes, mais beaucoup ont recours à une offre de légumes surgelés ou sous-vide, comme la Ville de Besançon qui n'a pas de légumerie. D'autres envisagent d'externaliser le travail d'épluchage (CHU, voire groupement hospitalier régional).

Parallèlement, il serait possible d'imaginer une production en plein champ de quelques légumes localement. A titre d'illustration, le besoin principal en légumes de la Ville de Besançon pour la préparation de 5 000 repas par jour est d'environ 40 tonnes de légumes par an. La mise en culture plein champ de 3 hectares suffirait à le couvrir.

Enfin, divers acteurs pourraient porter une activité d'épluchage, moyennant les investissements et la création d'emplois dédiés. D'autres activités, notamment de conserve ou de déshydratation, pourraient peut-être s'adosser à cette activité.

III. Intérêt de la démarche Emergence pour structurer cette filière

Le développement d'une filière légumes locaux pour la restauration collective est l'un des axes du Projet Alimentaire Territorial. Le besoin identifié émane de diverses structures de restauration, publiques ou privées. Des acteurs de la production et de la transformation doivent être identifiés et mobiliser pour voir émerger un projet.

Le Grand Besançon, sollicité sur cette question par la Ville dans le cadre du Projet alimentaire territorial (PAT), est légitime pour animer la réflexion territoriale, mais ne peut porter la solution technique (légumerie) seul.

Le dispositif Emergence apporterait un appui technique et une méthodologie pour :

- croiser et arriver à une convergence d'intérêts entre les divers acteurs du territoire,
- identifier d'éventuelles activités liées et complémentaires à développer (conserverie, livraison...),
- faire le lien avec les projets en cours à proximité du territoire,
- identifier les porteurs de projets pertinents et envisager les montages partenariaux adaptés.

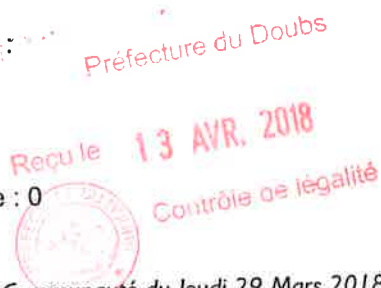
Etant donné l'avancement de la réflexion et après échange avec Franche-Comté Active, notre projet pourrait être accompagné en fin de phase 1 et phase 2 par Emergence en 2018, moyennant un financement du dispositif à hauteur de 15 000 €.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2018 et du PPIF 2018-2022 :

- se prononce favorablement sur le principe de candidater au dispositif Emergence, moyennant un financement de 15 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à cette candidature.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0



Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président